

La Jeunesse du Cardinal de Latil

(1761-1792)

Injustement oublié de nos jours, ce prélat dont la vie fut mêlée à bien des événements de l'histoire de France, est né en terre provençale, d'une famille de bourgeoisie ancienne, anoblie au cours de la première partie du règne de Louis XV. Par ses alliances avec les Magny et les Gandon, cette famille a des descendants collatéraux encore nombreux dans la région aixoise et marseillaise. Le jeune abbé commence ses classes à Toulon et, après avoir achevé ses études à St-Sulpice, il trouve en Provence son premier emploi important : c'est comme vicaire général de l'évêque de Vence qu'il prend part aux réunions préparatoires aux États généraux et qu'avec une ardeur juvénile il défend la cause des évêques contre les audaces égalitaires du bas-clergé. Tout de suite saisi par l'âpreté des luttes qui marquent les années proches de 1789, il n'a pas pu comme d'autres prélats un peu plus âgés et plus fortunés que lui savourer cette *douceur de vivre*, que regrettaient dans leur vieillesse en se rappelant l'époque de Louis XVI les contemporains de Talleyrand. Car dès 1792 il connut les routes dangereuses, les abris incertains et le pain amer de l'exil. Devenu aumônier du comte d'Artois, puis à la mort de Mgr Conzié, évêque émigré d'Arras (1804), directeur de conscience du prince, il gagne l'estime, l'amitié et finalement la conversion de son illustre pénitent.

Après la Restauration, soit comme évêque de Chartres (1817-1824), soit comme archevêque de Reims, avant comme après le sacre de Charles X qui le met en pleine lumière, ce sont des familles de la noblesse provençale qu'il fréquente à Paris où il fait de fréquents séjours. Parvenu au faite des honneurs, conseiller privé du Roi, duc et pair de France, commandeur de l'ordre du Saint Esprit (1825),

promu cardinal par Léon XII en 1826, il continue à correspondre avec ses oncles, tantes, cousins restés au pays natal, sur le même ton de simplicité et d'affection qu'autrefois.

C'est encore vers la Provence que pendant sa deuxième émigration le reportent ses souvenirs et c'est là qu'il a vécu les derniers mois d'une vie errante, agitée par les ricochets de la Révolution de 1830 qui l'amènèrent à un nouvel exil, le ballotèrent de la Champagne à l'Ecosse, de l'Autriche à la Bohême et à l'Illyrie ; et c'est dans le calme horizon de la Sainte-Baume et de la verte vallée de l'Huveaune, à Gémenos, *in villa Gemenos, prope Massiliam*, dit son épitaphe, à Reims, qu'il est venu mourir.

**

L'enfant naquit dans l'île Sainte-Marguerite, en face de Cannes, le 6 mars 1761, fils d'Antoine de Latil, commandant les îles de Lérins et de Gabrielle de Magny ; par ses ascendants paternels il appartient à une famille marseillaise. Son grand-père fut à deux reprises échevin de Marseille (voir le tableau généalogique). Il fut baptisé sous les prénoms de Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine, qui étaient ceux de son parrain, de sa marraine et de son père. De santé délicate, peu apte à l'équitation, à l'escrime au sabre, il fut vite reconnu qu'on ne pouvait le destiner à la carrière militaire.

Ses oncles lui firent suivre ses premières classes d'enseignement secondaire dans un collège ecclésiastique de Toulon, où les de Magny avaient une maison, et où devait bientôt, en 1771, prendre sa retraite François de Magny, commissaire de la Marine Royale, sous le règne de Louis XV. (1) L'adolescent montra de l'intelligence, de la mémoire, de l'application, de l'amour-propre ; sa famille décida de lui faire compléter ses études à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice où il entra en 1777. Voici donc notre jeune provençal transplanté dans la capitale, dans la célèbre maison d'où sortirent tant de doctes clercs, de curés et d'évêques remarquables... Ses dons intellectuels lui permirent de rapides progrès. Et cependant la décadence de Saint-Sulpice avait déjà commencé dès le temps du cardinal Fleury et du directeur Couturier. L'établissement fondé par Jean-Jacques Olier en 1641 s'était magnifiquement illustré pendant cette époque du XVII^e siècle qui mérite le nom de Renaissance catholi-

(1) Francis Dumon, *Une carrière de commissaire de la marine...* 1937.



que ; il comprenait 3 établissements voisins, le Grand séminaire, le Petit séminaire, l'annexe du Petit séminaire, contenant 40 places de boursiers recrutés au concours et qu'on appelait Robertins du nom d'un de ses premiers directeurs.

L'enseignement était le même au Petit séminaire et à l'annexe, tandis que les élèves du Grand séminaire suivaient dans la journée les cours de la Sorbonne et recevaient le soir un enseignement complémentaire des directeurs d'études de leur groupe assistés de maîtres de conférences (2). Mais le prix de la pension (700 livres par an) y était double de celui du Petit séminaire, où il y avait en nombre croissant des boursiers et des élèves peu fortunés. Au Grand séminaire, les cadets de familles nobles ou même princières, nombreux, dépensaient beaucoup en frais de costumes, de coiffure, de toilette, quelques-uns osent changer le mobilier réglementaire de leur chambre, et malgré la vigilance du Supérieur, y introduisent des tapis, des tentures et même des valets pour balayer, faire leur lit, nettoyer et repasser leurs vêtements. Le jeune de Latil ne pouvait certes pas les imiter ; car si son oncle maternel, François de Magny paie sa pension, il ne lui donne pas plus de 300 livres par an d'argent de poche, et cela malgré la pratique de l'économie ne suffisait point, comme nous l'apprennent les lettres du jeune pensionnaire (3). En un an, d'octobre 1780 à octobre 1781, il a dépensé pour acheter quelques livres indispensables, l'encre, le papier, le blanchissage et l'entretien de son linge, les bas de soie, les frais d'apothicaire et de perruquier, le bois de chauffage pour sa chambre 649 livres et 11 sols, sans compter, dit-il, les petits oublis. Son oncle lui fait don de 300 livres ; ainsi avec quelques menus emprunts de 10 à 12 livres à des camarades il a pu boucler son budget.

Le régime sévère des Sulpiciens était allé en s'adoucissant au temps de Louis XV. L'esprit du dix-huitième siècle y avait pénétré, non pas tant sous forme d'incrédulité que de relâchement de la discipline et de manquements à l'emploi du temps. Au témoignage de Mgr de Beauregard, qui fût un des professeurs de Jean-Baptiste de Latil, les élèves ne faisaient plus de longues oraisons mentales, ni de méditations approfondies. On écoute distraitement la lecture spirituelle (4). Le Directeur, M. le Jullic sent qu'il ne peut remonter

(2) J. Monval. *Les Sulpiciens...* 1932 et G. Leflon. *M. Emery*, 1945.

(3) Archives de la famille Dumon.

(4) J. Leflon. *M. Emery*.

le courant, c'est l'énergique M. Emery qui lui succède et qui, alliant l'autorité à la persuasion, rétablit dans la maison l'ordre et la piété. Nous savons par une lettre du 30 octobre 1780 que le jeune séminariste muté du Petit au Grand séminaire en 1779, à l'occasion d'une visite de M. de Massiac, amiral de France, fut complimenté par le supérieur pour sa piété et sa bonne tenue. C'était l'année où il avait passé avec succès en Sorbonne son baccalauréat de théologie ; alors que plusieurs de ses condisciples profitant des grandes vacances s'étaient fort mal conduits dans les villages des environs de Paris, notre jeune homme agitait de nobles pensées et promenait d'ambitieuses rêveries sous les arbres centenaires d'Issy-les-Moulineaux ; songeait-il aux illustres prélats qui avaient disputé dans ces jardins des subtilités du quiétisme, à Bossuet, à Fénelon ? il ne pouvait prévoir que le destin de sa vie lui ferait rencontrer en exil, à plus de cent lieues de là, un jeune prince, le comte d'Artois, vivant alors tout près de lui à Versailles, uniquement occupé de bals, de mascarades et de galantes folies, et que, par la faveur de ce prince, il accéderait à un archevêché de plus haut rang que Meaux et Cambrai.

On aimerait, dans ces missives adressées tous les mois à ses oncles, trouver les appréciations du jeune homme sur l'enseignement reçu, sur ses maîtres, ses examens. Il n'en parle jamais, par contre on y trouve les réflexions que lui inspirent les événements contemporains, la guerre d'Amérique, le procès du cardinal de Rohan. Il nous vante les exploits de M. de Guichen et des officiers de la marine française dans leur lutte contre les Anglais. Il n'a jamais une parole critique contre la Reine ou contre le cardinal, il loue les égards dont on a fait preuve à l'égard du prélat, lors de son arrestation ou de son procès ; il se réjouit de l'arrestation et du châtement de l'intrigante M^{me} de Lamoignon, fouettée et marquée au fer rouge en place publique. Mais les passages les plus longs de sa correspondance concernent sa carrière ecclésiastique et le souci d'y obtenir un rang honorable.

Dès 1781 il a reçu les ordres mineurs, en 1782 le sous-diaconat ; il annonce en avril 1783 qu'il a reçu le diaconat avec les dimissoires de l'évêque de Grasse dont il était diocésain par son lieu de naissance. Ses études sont quelques semaines ralenties par une rougeole qui le laisse très affaibli, triste, sans appétit (lettre du 14 juin 1783). Enfin, grâce à une dispense d'âge, il est ordonné prêtre le 27 mars 1784 dans la chapelle de la sacristie du palais archiépiscopal à Paris,

par Mgr Charles-François-Joseph Pizani de la Gaude, évêque de Vence.

Les lettres des années 1784-1786 montrent le désir de se trouver une fonction lui permettant de gagner sa vie et de ne plus être à charge à ses parents. Il souhaite d'abord un poste auprès de l'évêque de Marseille, pour se rapprocher de sa famille. Mais une démarche faite par M^{me} d'Albertas échoua (mai 1784). Il accepterait à la rigueur n'importe où une cure, pourvu toutefois qu'elle fût honnête, c'est-à-dire avec un revenu convenable. Mais comment continuer de vivre à Paris sans fonction rétribuée ? Une phrase obscure à dessein de ses notes autobiographiques (5) nous renseigne : « Différents motifs m'ayant déterminé à ne pas achever mon cours de licence, je fus, en 1784, aussitôt après mon ordination, reçu dans la communauté des prêtres de Saint-Sulpice et j'ai pendant plusieurs années exercé dans cette paroisse les fonctions du saint ministère ». Son âme est tiraillée entre la modestie que lui inspirent sa pauvreté et son humilité, et l'ambition naturelle à la jeunesse : « Aux yeux du monde je parais heureux. Les témoignages d'estime que je ne cesse de recevoir devraient contenter mon amour-propre, mais je retrouve en dedans de moi-même... mon insuffisance... Je me crois toujours bien au-dessous de l'idée qu'on s'est formé de moi et j'en rougis de honte » (21 février 1786). Mais déjà se forme en lui le désir de quitter Paris, « cette capitale où l'air qu'on respire fait naître les projets ambitieux que je ne puis m'empêcher de former et que cependant je déteste. »

En 1787 l'évêque de Vence le prend comme vicaire général, mais il ne part pas tout de suite en Provence ; il attend l'effet des recommandations de Mgr Pizani auprès de l'évêque d'Autun, Maurice de Talleyrand-Périgord, qui détient la feuille des bénéfices. Celui-ci se montre bien disposé, il avait quitté Saint-Sulpice à peu près à l'époque où le jeune de Latil y entra. Il lui procura une pension modeste basée sur un petite abbaye dauphinoise, Lieudieu, dépendant de l'archevêché de Lyon, ajoutant avec bienveillance : « Ce n'est là qu'un commencement ». Le jeune prêtre l'annonce avec joie à son oncle par une lettre du 22 octobre 1788 : « Je puis enfin vous annoncer que la fortune ne m'est pas toujours contraire, j'ai obtenu une pension de 1.720 livres qui ne me vaudra à cause des retenues que 1.204 livres ». Il était déjà question de le nommer sup-

(5) Publiées à Aix, Vacon, 1920.

pléant et fondé de pouvoirs de l'évêque de Vence ; mais, si les évêques de Grasse et de Digne approuvent, l'opposition de l'archevêque d'Embrun préférant un autre candidat retarda de plusieurs mois sa nomination jusqu'à mars 1789. (6)

La Révolution allait commencer et la pension, les fonctions tant désirées ne dureraient même pas 3 ans ! Qui l'aurait pu prévoir au printemps de 1789 ? On voit cependant dès les premières lettres que le vicaire général écrit à Vence en avril-mai qu'il ne partage pas les illusions de ses contemporains et ne croit pas à un élan de concorde. Travaillant à Grasse à la rédaction du cahier de doléances du clergé et des actes relatifs à la désignation des électeurs du 1^{er} degré il remarque tout de suite le désaccord entre le bas, le moyen et le haut clergé ; une déclaration qu'il fait et signe au nom de son évêque de vouloir concourir par une contribution libre, générale et proportionnée à tous les impôts tant royaux que locaux n'apaise pas les esprits. Curés et moines restent méfiants et l'accablent de questions. Il déclare ne pouvoir préciser la quotité des dons que pourra faire son évêque pour remédier à la disette actuelle (des orages, et des gelées en 1788-89 avaient alterné, causant une grave pénurie de blé, d'huile, de vin, récoltes qui sont les bases de l'économie provençale). Mais, souligne-t-il, la générosité du prélat ne se démentira point et s'étendra à toutes les paroisses du diocèse. Ce fut en vain, et les élections se firent dans un désordre proche du tumulte. L'abbé de Latil en bon rhétoricien formé à Saint-Sulpice garde un style modéré, presque lénifiant, mais on devine entre les lignes que l'ardeur provençale rendit les débats bruyants et passionnés. « La fermentation, écrit-il à ses oncles, existait à Grasse comme dans tout le reste de la province... J'étais chargé de la procuration de mon évêque, et la haine vouée au haut clergé retombait en partie sur moi... J'ai couru plus d'une fois de véritables dangers, soit par la méchanceté naturelle du peuple de ce canton, soit par l'impudence des curés des deux diocèses de Grasse et de Vence qui, pour plaire au Tiers-état se sont ouvertement déclarés contre leurs évêques et qui, profitant de la supériorité du nombre qui leur a été accordée par le gouvernement au préjudice de toutes les autres classes de la société, ont fait la loi dans notre assemblée pour déterminer le choix des députés ; ils ont exclu tous les évêques, abbés, grands vicaires et chanoi-

(6) La procuration de l'évêque est enregistrée le 23 mars 1789 par M^e Béranger, notaire de Vence.

nes; les députations ont été données à 6 curés, 1 chapelain, 1 bénéficiaire et un religieux (7). Les vœux que je formais n'étaient pas favorables au Tiers-état, point du tout et dès la première assemblée je fis connaître et je déclarai de concert avec M. de Grasse que le vœu de mon évêque était de contribuer à toutes les charges de l'Etat et du pays proportionnellement à ses revenus... L'on feignit de ne pas nous entendre; l'on critiqua toutes nos expressions et le peuple sera persuadé que nous ne voulions pas payer... » Cette lettre permet d'affirmer que dès le début de Latil a des idées politiques bien arrêtées; comment s'en étonner? Il a 38 ans et n'a fréquenté dans son milieu familial et à Saint-Sulpice que des nobles, des bourgeois anoblis, ou de jeunes prêtres qui visaient à l'épiscopat, ou tout au moins à des charges du moyen clergé. Il est donc hostile au Tiers-état qui menace les privilèges de sa classe; il voit dans le doublement du tiers une mesure dangereuse, porte ouverte aux abus de pouvoir qui tenteront les majorités formées par les criards, les violents et les ambitieux. Il ne conçoit la réforme de l'Etat que limitée à l'égalité financière entre les trois ordres selon la fortune de chacun. S'il avait été élu aux Etats généraux, c'est dans les rangs des « féodaux » qu'il aurait siégé, près de l'Abbé Maury.

La fin des élections fut plus calme, car il écrit plus loin: « A force de patience et de déclarations..., on (c'est-à-dire le bas clergé) a fini par rendre justice à la sincérité de nos sentiments; nous nous sommes donnés de mutuels témoignages d'attachement et de confiance et nous nous sommes séparés en paix après avoir remercié le seigneur par une messe solennelle à laquelle j'ai officié pour remplacer l'évêque de Grasse alors souffrant... »

Revenu à Vence, le vicaire général retrouva cette paix si chère à son cœur, cette paix qu'il souhaite au nom du seigneur à tous les fidèles chaque fois qu'il célèbre la messe. Ce petit peuple de paysans pauvres et d'ouvriers potiers, tonneliers, travailleurs des moulins à huile et des ateliers des fabricants de chandelles et de cierges, ce troupeau de moines indisciplinés sortis de couvents plus qu'à moitié vides, qui s'agitait à Grasse, manquait ici, et le vicaire géné-

(7) Les Députés provisoires auxquels fait allusion de Latil, élus le 31 mars 1789 à Grasse, furent Mougins de Roquefort, premier curé de Grasse, le prieur du Tignet, le R. P. Pons Augustin, pour les moines réguliers, Honoré Vial, curé de Vence, les curés de Colle Saint-Paul, de Saint-Césaire, d'Antibes, de Saint-Auban et Joseph Bayon, prêtre-bénéficiaire de la cathédrale de Grasse; les députés titulaires envoyés aux Etats généraux, désignés un peu plus tard à Draguignan, furent Mougins de Roquefort et Gardiol, curé de Callian V. Mireur, *Procès verbaux des élections*, 1891.

ral pouvait écrire : « La ville de Vence est assez tranquille, la contagion ne l'a pas gagnée ». Et, sans doute, après avoir connu par la lecture des gazettes l'émeute du faubourg Saint-Antoine et le pillage de la maison Révillon, à Paris, et les troubles amenés par la disette et aggravés par la populace de Marseille (8), il ajoute : « Je rougis pour ma patrie de toutes les scènes dont elle est le théâtre ; il faut convenir que par les excès auxquels elle s'est livrée en certains endroits, elle nous rappelle les siècles les plus barbares ».

Après la répression ordonnée par le gouverneur de Provence et le commandant de la garnison, il écrit : « Marseille paraît tranquille, mais je crois les apparences trompeuses et je crains bien qu'elle n'éprouve de nouveaux troubles, dès que M. de Caraman se sera éloigné avec les troupes. » (29 mai 1789). (9)

Ce n'est pas l'affaiblissement de l'autorité royale, ni les discours prononcés à Versailles qui lui paraissent des remèdes capables de ramener l'ordre et la prospérité. De Latil est un des rares observateurs de l'époque sans enthousiasme pour la future assemblée ; à l'antipode d'un Siéyès, pourtant son collègue et voisin de l'évêché de Fréjus qui médite de donner un rôle de premier plan au Tiers-état, en lui adjoignant le bas et le moyen clergé favorables à une réforme complète du régime, il écrit : « Les Etats généraux me donnent peu d'espérance ; je serais tranquille si j'y voyais de sages et véritables représentants de la nation, mais je n'y découvre que de petits tyrans qui, à force de cabales et d'intrigues, ont forcé le choix de leurs concitoyens ». Il avoue qu'il y a des députés fort respectables, mais en minorité ; beaucoup cherchent leur intérêt particulier ; les véritables patriotes et les grands hommes y sont rares.

L'Abbé de Latil séjourna à Marseille de la fin de mai jusque vers le 10 juillet ; alors il se dirigea vers Paris, après un séjour en Bourgogne, et en pays chartrain. C'est probablement cette année là qu'il bénit au château de Ver-lez-Chartres, le mariage de Charles-Victoire, comte de Ferrières, avec Elisabeth-Christine de Tubeuf. Le marié, officier de marine, était en relations avec les familles de Massiac, de Magny et de Latil. Reçu probablement chez des parents

(8) C'est peut-être une allusion au pillage de la maison de Rebuffel, le riche receveur des taxes communales (fin mars).

(9) Les troubles reprirent en effet, en juillet-août, malgré les concessions de M. de Caraman ; cf. R. Busquet, *Histoire de Marseille*.

d'anciens élèves de Saint-Sulpice, il y attend la fin des troubles (période du 14 juillet) et arrive à Paris vers le début d'août. Pendant son séjour marseillais il a voulu connaître l'état de sa fortune, de son patrimoine ; timidement d'abord, avec plus de fermeté ensuite, il réclame des comptes à son oncle et tuteur. Mais François de Magny, alors retiré de Toulon à Gémenos, ne se presse pas de répondre, puis donne des explications assez vagues. On devine par les lettres du neveu que l'oncle n'ose pas lui dire brutalement que son patrimoine est réduit à presque rien ; le commandant de l'île Ste Marguerite n'avait certainement pas pu économiser sur sa solde pour élever sa famille ; il n'a pu marier qu'une de ses deux filles, et peut-être sans dot. Il ne laisse pas de domaine foncier, peut-être même avait-il quelques dettes au moment de sa mort, car sa succession et la tutelle du futur prélat ne furent acceptées qu'après un inventaire. (10) En tout cas, si l'officier a laissé quelque argent pour ses enfants, l'entretien des filles et les frais de pension à Saint-Sulpice l'ont épuisé depuis longtemps. D'après une tradition conservée chez les arrière-petits neveux et nièces du cardinal, les de Magny, beaucoup plus riches, auraient largement contribué aux frais d'entretien, et d'instruction de leur neveu. Mais précisément à l'époque de la Révolution le non-paiement ou les retards de paiement de leurs fermages les placèrent pendant quelques années dans la gêne. Ils eurent le tort de ne pas avouer franchement la situation, car leur neveu crut à de la mauvaise volonté, à de la dissimulation. Le ton des lettres tout en restant respectueux devient de plus en plus amer : « J'ose vous prier de me parler plus clairement, car, si votre silence continuait à cet égard, il me serait impossible de ne pas penser que vous exigez le sacrifice de mon patrimoine qui sera peut-être bientôt la seule ressource qui me restera pour ne pas mourir de faim. » A partir de mai 1790 les réclamations disparaissent. L'abbé a tiré des lettres de change sur son oncle qui paie, mais toujours sans donner d'explications. L'abbé devina-t-il la vérité ? fût-il renseigné par d'autres parents, par ses cousins ? C'est possible. La question du patrimoine et des comptes de tutelle disparaît de la correspondance et les réflexions sur les événements contemporains reparaissent, mais limitées à la politique religieuse de l'Assemblée, à la nationalisation des biens du clergé d'abord, puis à leur vente, ensuite à la Constitution civile qu'on veut lui imposer. Il juge sévèrement le

(10) Arch. de la famille Dumou.

discours de l'évêque de Nancy, Mgr de la Fare. Il en critique et la forme (expressions ampoulées) et le fond. Il y voit une longue diatribe contre le clergé de France, « diatribe qui n'est pas sans fondement, je l'avoue, mais qui n'était nullement convenable dans pareille circonstance, et qui n'a pu qu'amuser le public toujours avide de répandre les torts du clergé ; un évêque ne doit rien négliger pour changer les mœurs d'un très grand nombre des ministres de la religion, mais il paraît bien indécent qu'il se croie obligé d'en faire l'aveu devant la nation entière ; il semble par une pareille démarche être plus jaloux de capter les suffrages que de travailler relativement au bien de l'Eglise... je trouve que ce discours avec quelques légers changements aurait dû être prononcé par tout autre membre de l'assemblée qu'un évêque ».

Le clergé de France avait offert 300, puis 400 millions pour payer les dettes de l'Etat ; mais l'Assemblée Constituante paraissait devoir céder à la tentation de nationaliser ses biens. L'abbé de Latil, comme tous les prélats provençaux, s'en indignait. Il approuvait l'éloquente protestation de l'archevêque d'Aix, Mgr. de Boisgelin qui rappelle (discours du 12 avril 1790) les promesses faites par les députés du Tiers-état fin juin 1789, pour les décider à s'unir à eux. « Que sont devenues ces assurances solennellement données de conserver nos droits et nos possessions ? Vous nous disiez, vous nous faisiez dire en votre nom, avec force, avec éloquence, et dans le langage même de la religion, vous nous disiez au nom du Dieu de paix que les propriétés du clergé seraient pour vous inviolables et sacrées et que votre premier devoir était de les maintenir et de les défendre ; n'avez-vous pris cet engagement que pour ravir jusqu'au dernier reste de nos possessions ? » Peine perdue. L'Assemblée prononça par 368 voix contre 346 (à une faible majorité) la nationalisation (début de novembre 1789) et ordonna une première mise en vente le 19 décembre. Le 14 avril 1790 les ventes sont enlevées aux agents du clergé pour être confiées aux administrateurs de départements et de districts. Un mois plus tard le décret du 14 mai prescrit la vente de tous les biens ecclésiastiques, sans réserve. Cette fois le clergé crie à la spoliation. Il comprend trop tard qu'on veut anéantir sa puissance en lui enlevant ses ressources, car on craint toujours son influence, on se méfie de lui, on veut détruire ses cadres, ses biens corporatifs, lui retirer ses fonctions sociales d'instruction publique, d'assistance publique, le fondre dans la masse des citoyens. C'est le but de la Constitution civile du clergé. Pour les gallicans et

les incroyants c'était acceptable, et même louable ; pour les juristes il paraissait difficile et peu régulier d'abroger le concordat de 1516 sans négocier avec le pape. Pour des prêtres convaincus d'avoir par de longues études et la collation des sacrements accédé à une dignité spirituelle les élevant au-dessus du niveau des fidèles et des simples citoyens, cette constitution les dégradait, les pénalisait, les asservissait à la condition de salariés de l'Etat, et de salariés qui, à une époque où on supprimait les corporations et où l'on ignorait les syndicats, n'avaient même pas le droit de s'associer pour obtenir un meilleur salaire. Rien d'étonnant à ce que beaucoup de vocations faibles n'aient pas résisté à l'orage, à ce que de nombreux couvents masculins, et plusieurs presbytères se soient vidés ; quant aux évêchés, ils allaient presque tous devenir vacants, sans compter la cinquantaine des diocèses supprimés.

Qu'allait faire l'abbé de Latil sans fortune ? va-t-il quitter l'Eglise et chercher une autre profession ? va-t-il chercher par la politique comme Talleyrand à s'élever dans les rangs de l'Eglise constitutionnelle ? Il va rester fidèle à ses convictions et quelques semaines avant le vote de la Constitution civile, il écrit à son oncle l'admirable lettre du 25 juin 1790, où il le remercie chaudement de l'avoir fait entrer dans l'Eglise, de l'avoir destiné au sacerdoce. « Je ne suis nullement fâché de me trouver dans cet état, je serais à plaindre si j'avais écouté la voix de l'ambition » (comme ce fut avoué-t-il son premier sentiment, vers 1780) ; mais heureusement l'étude de la religion m'a fait connaître que le véritable bonheur n'était pas dans les choses de ce monde. Quelqu'avili que soit mon état aux yeux des hommes (et cette phrase s'éclaire d'une lumière significative en cette période où les déistes, et les agnostiques, les disciples de Rousseau, d'Helvétius, du baron d'Holbach discourent à l'Assemblée Constituante sur le thème des prêtres hommes comme les autres, prêtres inutiles ou imposteurs), je l'aime, je l'estime, j'en connais les devoirs, j'espère y être toujours fidèle et ne jamais m'écarter des vrais principes... je forme des vœux bien sincères pour le bonheur de ma patrie ; je lui pardonne son injustice à l'égard d'un grand nombre de ses enfants, mais *si la calomnie continue de nous vouer à l'exécration publique et si la loi ne prend pas notre défense, j'irai dans d'autres climats chercher la paix et la liberté d'obéir à ma conscience.* » Ainsi, le prêtre envisage l'émigration comme le moyen d'échapper à la persécution morale, prélude aux violences matérielles qui allaient suivre. La Constitution civile du clergé était

votée le 12 juillet. Mais le serment de fidélité aux lois nouvelles ne sera décidé que fin novembre et exigible seulement en janvier 1791 des curés non députés ; si comme membre de la communauté de Saint-Sulpice de Latil n'était pas astreint au serment civique, il pouvait l'être comme vicaire général suppléant l'évêque de Vence. Revenir en Provence où la passion anticléricale s'était déchaînée était imprudent. Le séjour de Paris pendant les chaleurs de l'été le fatiguait. Il alla faire un séjour à la campagne chez des amis qu'il ne nomme pas, au château de Chevillé, près de Chartres. Les lettres d'octobre 1790 révèlent l'inquiétude ; il avait espéré trouver des ressources pour lui et pour sa famille (il pense à ses sœurs). La Révolution a détruit cet espoir. L'Assemblée nationale a promis un traitement au clergé, mais ce n'est pas là de l'argent comptant..., il prévoit toutes sortes de retards et de complications..., le diocèse de Vence, en effet, a été supprimé ou, comme il le dit, voué à l'anathème. « Si le traitement décrété par l'assemblée m'est payé, j'aurai de quoi ne pas mourir de faim en m'ensevelissant au fond de quelque village ; mais si cette ressource manque, il ne m'en restera d'autre que celle que vous avez entre vos mains », c'est-à-dire une très modeste pension, car la suite de la lettre du 11 octobre révèle que l'oncle a fini ses comptes de tutelle, qu'il reste de son patrimoine un petit capital dont il s'est engagé à payer la rente.

Cependant à Paris, les débats assez orageux de l'Assemblée lors de la révision et des compléments apportés à la constitution de 1791, le retard du Roi à la sanctionner, les provocations des clubs et des journaux, tout contribuait à surexciter l'opinion publique contre les prêtres qui, dans la proportion de 55 % refusaient le serment civique décrété le 27 novembre 1790, ou chose plus grave, se rétractaient après l'avoir prononcé. Les Sulpiciens étaient d'avis de ne pas jurer obéissance à une loi qu'ils jugeaient inique, contraire à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et au principe de la liberté religieuse. Déjà le club tout proche des Cordeliers les dénonçait comme ennemis de la nation ; la passion anticléricale couvait dans les quartiers de la rive gauche, de Saint Germain des Prés à la barrière d'Enfer, de Montparnasse à Vaugirard. On en vit bientôt la preuve dans la scène scandaleuse du 3 janvier 1791, à l'église Saint-Sulpice. C'était le jour fixé pour la prestation de serment du curé, M. de Pancemont. A la messe du prône, l'église se trouva bondée de fidèles, mais aussi de clubistes, et de curieux plus hostiles que bienveillants. Au milieu de l'attention générale, le curé monte

en chaire ; les prêtres de la communauté dont fait partie Latil se groupent aussitôt sur les premiers degrés de l'escalier, à droite et à gauche. Le curé fait son sermon comme d'habitude. Il va redescendre, quand des cris s'élèvent : « Le serment ! le serment ! » M. de Pancemont s'écrie : « Le serment je ne puis le prêter, ma conscience me le défend ! » Alors les violents se ruent sur le clergé, saisissent le curé, le frappent à la tête, il défaille, mais son courage ne faiblit pas. Le soir, Bailly, le maire de Paris, vint le visiter et présenter ses excuses. Il conseille d'ailleurs le serment, mais le curé persévéra dans sa courageuse attitude (11). En février il fût remplacé par un oratorien jureur ; un peu plus tard il émigra. L'abbé de Latil connut des jours d'angoisse. Peut-être dut-il se cacher ; il n'avait plus le loisir, ni l'envie de raconter à sa famille sa vie de persécution. Sa correspondance est interrompue jusqu'au 24 mai 1791 (12) où il prévient son oncle de son émigration par une lettre envoyée d'Aix-la-Chapelle. Elle mérite d'être citée en entier.

« Monsieur et très cher oncle, l'incertitude de mon sort m'a fait différer de jour en jour de vous donner de mes nouvelles ; je mène depuis quelques mois une vie agitée ou errante qui me laisse peu de loisirs ; plus tranquille en ce moment loin du foyer des troubles et des dissensions, je profite de ma liberté pour me rappeler à votre souvenir. Quoique je ne vous aye pas annoncé qu'elle avait été ma conduite dans les circonstances actuelles, je présume que mes principes qui vous sont connus ne vous auront pas laissé dans le doute. J'ay refusé sans balancer le serment proposé au clergé, j'ay obéi en cela au vœu de ma conscience. Aussi j'ose dire que mon âme a été inaccessible à la crainte comme elle l'est aux regrets. Je ne me suis pas fait illusion sur les malheurs qui menaçaient l'église de France. J'ai prévu depuis longtemps les maux dont nous sommes accablés parce que je connaissais le véritable esprit des philosophes modernes, parce que j'avais étudié leur intolérance, leurs projets et leurs ressources. La corruption des mœurs a préparé leurs succès, elle fait leur force, elle assure leur triomphe. J'ay prolongé mon séjour dans la capitale le plus longtemps possible ; mais lorsque j'ay vu qu'au mépris de la déclaration des droits de l'homme il ne m'était pas permis de servir Dieu à ma manière, lorsque j'ay vu

(11) Leflon, *Monsieur Emery*.

(12) La lettre n'indique pas l'année, mais l'absence d'allusions à la guerre déclarée en avril 1792 et aux lois de novembre 1791 ordonnant l'arrestation de tous les prêtres réfractaires justifie l'attribution à l'année 1791.

que la force publique n'était pas assez puissante pour nous assurer la jouissance de l'église des Théatins (13) que le département nous avait abandonné moyennant notre argent, j'ay profité d'une occasion favorable qui m'avait été bien souvent offerte et j'ay passé en pays étranger. Mon premier repos a été à Bruxelles, j'y ay trouvé beaucoup de personnes de ma connaissance et beaucoup trop ; je cherche la paix et la tranquillité. Ce motif m'a déterminé à ne passer qu'une quinzaine de jours dans le Brabant et je suis venu pour mon séjour à Aix, j'y vis selon mes goûts dans la société de quelques amis, j'y soigne ma santé fatiguée par bien des épreuves et j'y serais heureux si l'on pouvait l'être dans ce monde et loin de la patrie que Dieu nous a donnée sur la terre. Ce sentiment qui est bien sincère me rappellera en France dès que le calme y renattra, je n'y chercherai pas les douceurs de la vie, mais la paix, pourvu que je puisse y jouir de la véritable liberté dans mes opinions et mes actions religieuses je serai content, je dis la véritable liberté, car celle qui n'existe que dans les décrets ou dans les discours de nos orateurs, celle qui reste toujours soumise aux caprices de ce bon peuple si facile à égarer, n'est réellement qu'une tyrannie déguisée qui peut faire des dupes, qui peut servir les projets des méchants mais qui ne saurait séduire un homme qui cherche la vérité sans passion comme sans préjugé.

Présumant que les circonstances actuelles n'ont pas dû servir à l'arrangement de vos affaires j'avais compté ne rien vous demander d'ici à quelque temps, mais par un nouveau trait de fortune, ayant perdu sans ressource 600 livres qui m'étaient envoyées de Marseille par la poste, je me vois forcé de vous prier de faire passer 300 livres à ma sœur de Marseille ; elle aura l'honneur de vous écrire pour vous demander l'époque où vous pourrez effectuer ce paiement et elle vous remettra ma quittance. Je désire que cette lettre vous trouve heureux et en bonne santé ; soyez je vous prie l'interprète de mes sentiments auprès de ma tante et de vos enfants et croyez au respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur et très cher oncle, votre très humble et très soumis neveu».

Si la lettre nous expose clairement les motifs de l'émigration pour un prêtre qui se trouve à Paris sans paroisse, sans église, sans traitement, sans garantie de liberté, ni de sécurité, elle ne nous ren-

(13) Sur l'actuel quai Voltaire, donnée aux moines par Anne d'Autriche, portait le titre de Sainte-Anne-la-Royale.

seigne pas sur le voyage lui-même. Ce voyage semble avoir eu lieu sans dramatiques péripéties. Il n'en fut pas de même de celui de 1792, lors de sa seconde émigration. Pourquoi revint-il en France ? sans doute parce que le séjour à l'étranger s'annonce plus long qu'il n'avait cru, et nécessite plus d'argent, et parce que dans son départ précipité il a oublié ou n'a pu emporter des objets ou des vêtements devenus nécessaires. Probablement il réfléchit aux conséquences de la déclaration de guerre du 20 avril 1792 de la France à l'Autriche, qui rendrait les communications très difficiles avec la Belgique et les pays rhénans. Il fallait se mettre en route avant que les armées aient fait mouvement et que la frontière soit bien gardée. On peut donc supposer que le retour en France de l'abbé de Latil se place fin avril ou début de mai 1792, qu'il se rendit en Provence régler ses affaires de famille, s'entendre avec ses oncles pour la petite pension servie à sa sœur aînée non mariée, habitant Marseille, convenir d'un moyen de correspondre et de se faire envoyer de l'argent par l'intermédiaire du clergé d'Italie et d'Allemagne. Peut-être aussi qu'un si long voyage à travers la France s'avéra-t-il, pour un prêtre, trop risqué et qu'il resta chez ses amis de Chemillé, en pays chartrain, et qu'il régla ses affaires par échange de lettres avec sa famille.

Survint la loi du 26 août ordonnant à tous les insermentés de quitter la France. Il ne pouvait plus retarder son départ. En traversant la région de Rambouillet il fut arrêté le 4 septembre et jeté dans la prison de Montfort l'Amaury. Cette bourgade n'est pas sur la route directe de Chartres à Paris ; sans doute l'abbé connaît l'effervescence dans laquelle agissent les parisiens depuis le manifeste du duc de Brunswick, la journée du dix août et la chute de la royauté. Pensons aux tragiques événements qui se déroulaient dans le quartier de Saint-Sulpice même.

Depuis le 10 août on fouillait toutes les maisons pour arrêter les réfractaires. On n'épargna pas même des séminaristes en vacances à la maison d'Issy-les-Moulineaux, qu'on aurait pu croire un refuge préservé, entourée de jardins si joliment décrits par Ernest Renan dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Enfermés à la prison des Carmes, 111 ecclésiastiques y furent massacrés dans la nuit du 2 au 3 septembre 1792, y compris huit professeurs de Saint-Sulpice, deux élèves, en même temps que l'archevêque d'Arles, les évêques de Saintes et de Beauvais.

A Montfort l'Amaury, pas de massacreurs, mais de paisibles gardes nationaux, un procureur syndic dépendant du district de Ram-

bouillet. Seuls étaient à craindre les gardiens de la prison et les jeunes garnements qui partout crient et s'attroupent derrière les gens qu'on mène au cachot. C'est ce qui explique la phrase des notes laissées par le cardinal (14) : « J'y éprouvai un singulier mélange de mauvais traitements et de bons procédés. » Il réussit à intéresser à son sort une des autorités locales ; par excès de discrétion il n'a pas voulu nommer l'homme obligeant qui lui procura le sauf-conduit nécessaire. C'est sans doute un député de l'Assemblée législative, occupé dans la région à sa campagne électorale, réélu à la Convention. De Latil dit seulement : « Le malheureux a péri après avoir voté la mort du Roi. » Il s'agit donc avec une quasi certitude d'Hérault de Séchelles, le seul des 13 députés de Seine-et-Oise, à la fois réélu, devenu « régicide » et guillotiné plus tard comme dantoniste.

Aucune lettre ne nous renseigne sur le trajet suivi entre la région versaillaise et la Belgique lors de la deuxième émigration. Très probablement il dut voyager en civil et gagner à travers la Picardie, Boulogne ou Calais ; il a dû s'embarquer vers le 23 ou le 24 septembre à destination d'Ostende ou de Zeebrugge ; mais à cette époque de l'année surviennent souvent après l'équinoxe de grandes tempêtes. Des vents violents tourbillonnaires empêchant les voiliers de maintenir leur cap vers le Nord-Est, le bateau fut poussé vers la côte anglaise. Tel est le sens de la phrase : « Déporté en Angleterre, je repassai sur le champ la mer pour me réunir aux émigrés alors en Belgique et partager ensuite leur sort à Bruxelles ». (15) Pourquoi n'y resta-t-il point et alla-t-il ensuite en Hollande, puis à Liège. Nous pouvons le déduire des Souvenirs de l'abbé Gilbert Martinant de Préneuf, curé de Vaugirard, dont la vie présente au temps de la Révolution un singulier parallélisme avec celle de l'abbé de Latil. Comme lui, il avait été étudiant en Sorbonne et diplômé en théologie, comme lui ordonné prêtre par Mgr de Juigné, et il était devenu à Vaugirard le voisin du quartier de Saint-Sulpice ; il avait cru pouvoir prêter le serment civique, mais il se trouva, devant la persécution, contraint d'émigrer à la fin de 1791. Comme l'abbé de Latil, il ne voulut pas de l'Angleterre, où le séjour était trop dispendieux et se rendit à Bruxelles, où il retrouva le grand vicaire de

(14) Publiées Aix, Vacon, 1920.

(15) Le cardinal Luçon, dans sa préface à l'opuscule publié à Aix en 1920 sur le cardinal de Latil, a lu la phrase trop vite et a cru qu'il y avait eu déportation en Angleterre au sens judiciaire du mot. Son erreur due au laconisme du récit est bien excusable.

Mgr de Juigné, l'abbé Dargent. Mais dans la capitale belge, il y avait trop d'émigrés bruyants, prétentieux ; ils se rendaient vite détestables et l'on voyait clairement qu'on ne pouvait compter sur eux pour une Restauration de la monarchie. (16) C'était une cohue sans discipline. Il fallait redoubler de courage ; l'avenir s'annonçait bien trouble. La nouvelle de la proclamation de la République, de la défaite des Prussiens à Valmy, leur retraite désastreuse en Lorraine, l'avance de l'armée du général Custine vers le Palatinat, tout faisait prévoir une longue suite de privations, et d'humiliations, de déplacements, un long exil. Le sien allait durer près de 22 années, et il avait déjà 31 ans !

Mais, puisqu'il a vu le siècle dit des lumières, des philosophes apôtres de la tolérance, s'achever à Paris dans la tragédie sanglante, puisque le fanatisme antireligieux l'a chassé de sa patrie, puisqu'il a perdu toutes ses illusions, nous pouvons l'affirmer, sa jeunesse était finie, tristement, irrévocablement finie.

J. MARCHE.

Agrégé d'Histoire, professeur honoraire au lycée de Reims.

(16) De Préneuf. *Huit années d'émigration*, Perrin, 1908.